

AP 3 : LE CHOIX DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Créée par CM Le 6.12.2021 – Protégé par le droit d’auteur

Activités du référentiel – épreuve E4 –

- **GESTION DU PATRIMOINE INFORMATIQUE**
- **MISE A DISPOSITION DES UTILISATEURS UN SERVICE INFORMATIQUE**

MISSIONS

Il a été décidé d’équiper chaque collaborateur d’un poste de travail nomade lui permettant d’exercer ses missions professionnelles en télétravail.

La première mission qui vous est confiée est d’identifier :

- Les caractéristiques techniques (mémoire, processeur....) que devra respecter le poste de travail en justifiant vos choix et choisir la machine que vous préconisez avec un budget unitaire de 800€ HT (sans OS ni logiciel).
- Le choix de la modalité juridique (achat, location, location avec option d’achat) retenu et les justifications de votre choix.
- Dans le cadre de la démarche RSE initiée par Assurmer, il vous est demandé d’intégrer un ou des critère(s) écologique(s) dans vos choix et préconisations que vous indiquerez.

Dans le cadre de l’objectif de sécurité du SI, il vous est ensuite demandé de présenter :

- Les techniques d’authentification de l’utilisateur, et les notions de 2FA et de MFA
- La solution technique que vous préconisez.

PLANNING DU PROJET

- Séances de travail imposées : 7 décembre – 4 janvier
- Remise des dossiers écrits et intégration des documents individuels au portefeuille de compétences le 4 janvier
- Présentations orales par groupe : 18 janvier

REALISATIONS ET LIVRABLES

- Les travaux sont réalisés en groupe de 2 ou 3 étudiants
- Un dossier écrit, paginé, dactylographié devra être remis le 4 janvier pour chaque groupe contenant toutes les missions
- Une présentation orale par groupe le 18 janvier
- La création individuelle des quatre documents numériques à intégrer à votre portefeuille de compétences le 4 janvier (Caractéristiques et choix du poste de travail – Modalité juridique de mise à disposition du matériel – Critères écologiques de RSE – Solutions d’authentification)
- Vos travaux et présentations doivent respecter des règles d’exigence professionnelle tant dans la forme (orthographe, syntaxe, vocabulaire...) que dans les démarches (fiabilité des sources, rigueur des travaux, faisabilité et adaptabilité...)

ASSURMER



L'entreprise

La société ASSURMER, dont le siège social se trouve à Marseille, est spécialisée dans le secteur des assurances. Elle a été créée en 2000 et compte aujourd'hui 15 agences situées sur l'ensemble de la Côte Méditerranéenne. Elle compte 20 collaborateurs au siège, où se trouve la DSI et l'équipe IT, et 91 collaborateurs répartis sur les 15 agences.

Elle propose tous les produits classiques d'assurance à destination de clients particuliers ou professionnels, mais en tenant compte des spécificités du bord de mer.

Elle propose aussi à ses clients des offres d'assurance conçues et distribuées sans aucun intermédiaire ce qui lui permet de mettre en place une politique de « prix juste ».

La qualité des garanties de protection et la satisfaction des clients font partie des points forts de l'assureur, qui lui a permis d'acquérir une crédibilité et une confiance tant auprès des clients particuliers que professionnels. Elle est le 1^{er} assureur des professionnels de sport nautique.

Voici quelques produits proposés par l'entreprise :

L'Assurance Multirisques Habitation

Le vent, l'eau de mer, les tempêtes et tout autre évènement que l'on peut rencontrer sur le littoral atlantique peuvent détruire ou détériorer vos meubles et vos biens, mais aussi engager votre responsabilité à l'égard de vos voisins, des tiers et de votre propriétaire si vous êtes locataire.

Votre maison secondaire est souvent inhabitée et des vols ou effractions peuvent survenir, vous devez être bien assurés.

Vous avez acquis un voilier et vous vous interrogez sur les particularités du contrat d'assurance pour ce type de biens.

Vous avez besoin de contrats spécifiques et sur mesure conçus par nos conseillers.

L'Assurance Voyage et Assistance

Nul ne peut prétendre être à l'abri d'un risque d'accident corporel lors d'une sortie en voilier en famille ou entre amis....

L'Assurance Multirisque Professionnelle

Vous êtes commerçant, artisan, vous exercer une profession libérale, vous avez un restaurant en bord de mer ouvert uniquement durant les périodes estivales, vous proposez des stages de kite-surf ou de voile, vous louez des pédalos ou paddles aux vacanciers....

Description du Système d'INFORMATION

La DSI est composée de 7 personnes, le DSI et les trois équipes suivantes : équipe infrastructure, équipe développement et applications, équipe support et services.

Au regard du métier de l'entreprise, les données de l'entreprise sont considérées comme critiques et ne peuvent tolérer ni fuite, ni destruction, et les exigences de DIC se doivent d'être respectées. De plus, le conformité RGPD est une démarche imposée à chaque collaborateur de l'équipe qui se doit de respecter les exigences de cette réglementation.

L'année 2022 représente un double enjeu stratégique pour l'équipe IT dont vous faites partie :

- L'aboutissement de la transformation digitale de l'entreprise avec la volonté de dématérialiser tous les processus de l'entreprise comprenant aussi bien la création du devis, la conclusion du contrat ou la déclaration des sinistres.
- La gestion du nomadisme pour les tous les collaborateurs du siège social et des agences. En effet, la crise sanitaire a entraîné la mise en œuvre en urgence du télétravail des équipes. Les salariés ont dû parfois travailler avec leur propre matériel, d'autres ont utilisé d'anciens matériels qui se trouvaient dans les agences, mais peu adaptés à leurs besoins. Cela a provoqué de nombreux dysfonctionnements, qui ont été parfois impossibles à résoudre.

Désormais, le DSI souhaite organiser et rationaliser la gestion du nomadisme numérique, notamment dans le cadre du télétravail qui se généralise et qui va perdurer. En effet, la direction permet à ses équipes de travailler à distance 2 jours par semaine.